APERÇU DU FONDS

Fonds Ninepoint HighShares canadien amélioré (auparavant, Fonds de cannabis et de santé alternative Ninepoint) – Parts de série F

Au 8 octobre 2026

Gestionnaire : Ninepoint Partners LP

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de série F du Fonds Ninepoint HighShares canadien amélioré (le « fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Ninepoint Partners LP au 1 866 299-9906 ou à l'adresse invest@ninepoint.com, ou visitez le www.ninepoint.com/fr.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Ninepoint Partners LP (le « gestionnaire ») propose d'introduire des frais d'administration fixes pour remplacer les charges opérationnelles variables actuelles qui sont facturées au fonds. Une assemblée des porteurs de parts de certaines séries du fonds sera tenue le 19 novembre 2026 ou vers cette date pour voter à l'égard de la modification proposée. Si elle est approuvée, la modification proposée devrait prendre effet le 1er janvier 2027 ou vers cette date.

BREF APERÇU

Code du fonds :	NPP 5421	**Gestionnaire du fonds :**	Ninepoint Partners LP
Date de création de la série :	28 juin 2017	**Distributions :**	Mensuelles
Valeur totale du fonds au 31 août 2026 :	5,41 millions $	**Placement minimal :**	500 $ initial, 25 $ additionnel
Ratio des frais de gestion (RFG) :	4,06 %		

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

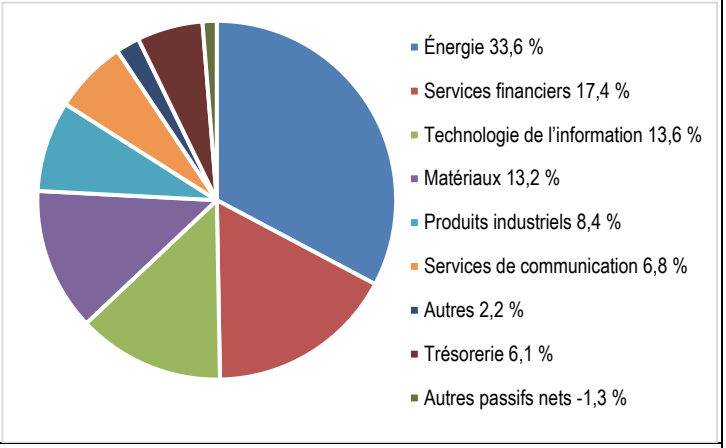
Le Fonds a comme objectif de chercher à offrir aux porteurs de parts des distributions en espèces mensuelles élevées et l'occasion d'une plus–value du capital en investissant principalement dans un portefeuille d'OPC négociés en bourse gérés par le gestionnaire qui i) investissent dans les titres de capitaux propres d'un seul émetteur, et ii) ont recours à des stratégies axées sur les options d'achat couvertes.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 août 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 août 2026)

1.	FNB Ninepoint HighShares Shopify	9,7 %
2.	FNB Ninepoint HighShares Barrick	9,0 %
3.	FNB Ninepoint HighShares TD	8,8 %
4.	FNB Ninepoint HighShares Suncor	8,7 %
5.	FNB Ninepoint HighShares Canadian Natural Resources	8,7 %
6.	FNB Ninepoint HighShares Banque Royale	8,5 %
7.	FNB Ninepoint HighShares CN	8,4 %
8.	FNB Ninepoint HighShares Cameco	8,2 %
9.	FNB Ninepoint HighShares Enbridge	8,0 %
10.	FNB Ninepoint HighShares BCE	6,8 %
Pourcentage total des dix principaux placements		**84,8 %**
Nombre total de placements		**22**

Répartition des placements (au 31 août 2026)



QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Ninepoint Partners LP estime que la volatilité de ce fonds est **moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	**Moyen**	Moyen à élevé	Élevé

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC? » dans le prospectus simplifié du fonds.

AUCUNE GARANTIE

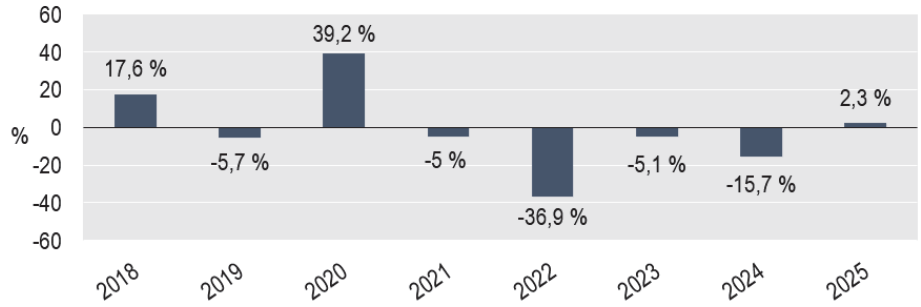
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique le rendement des parts de série F du fonds au cours des 8 dernières années civiles. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de série F du fonds au cours des 8 dernières années civiles. La valeur du fonds a diminué pendant 5 de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés au fonds, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série F du fonds sur 3 mois au cours des 8 dernières années civiles et jusqu'au 31 août 2026. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 $ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	37,34 %	le 29 janvier 2021	Votre placement augmenterait pour s'établir à 1 373,38 $.
Pire rendement	-22,26 %	le 30 juin 2022	Votre placement chuterait pour s'établir à 777,41 $.

Rendement moyen

Au 31 août 2026, une personne qui aurait investi 1 000 $ dans des parts de série F du fonds au moment de la création de la série détiendrait aujourd'hui 1 183,61 $, ce qui donne un rendement composé annuel de 1,88 %.

À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le fonds convient aux investisseurs qui ont une tolérance au risque élevée, qui détiennent ou prévoient détenir d'autres types de placements pour diversifier leur portefeuille et qui souhaitent obtenir une exposition aux marchés boursiers canadiens et américains.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence, du type de gains (c.-à-d. revenu ou gains en capital) et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série F du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les autres séries, fonds et placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ni aucune commission ne sont payables à la société de votre représentant pour les parts de série F du fonds.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 30 juin 2026, les frais du fonds s'élevaient à 4,33 % de sa valeur, ce qui correspond à 43,30 $ sur chaque tranche de 1 000 $ investie.

Taux annuel (en % de la valeur du fonds)	
Ratio des frais de gestion (RFG)* Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du fonds.	4,06 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du fonds.	0,27 %
Frais du fonds	4,33 %

* Avec prise d'effet le 8 juillet 2026, les frais de gestion des parts de série F du fonds s'élèvent à 0,30 %, auxquels s'ajoutent les frais de gestion des fonds sous-jacents, qui s'élèvent actuellement à 0,29 %.

Renseignements sur la commission de suivi

Ninepoint Partners LP ne paie pas de commission de suivi à la société de votre représentant à l'égard des parts de série F du fonds.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du fonds.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Compte assorti de frais	Les parts de série F du fonds ne sont offertes qu'aux investisseurs qui ont un compte assorti de frais auprès de la société de leur représentant, laquelle a signé une entente avec Ninepoint Partners LP. Vous versez à la société de votre représentant des honoraires pour ses conseils en placement et autres services.
Frais d'échange / de reclassement	La société de votre représentant peut vous facturer des frais pouvant atteindre 2 % de la valeur des parts que vous souhaitez échanger ou faire reclasser, selon ce que vous avez négocié avec votre représentant.
Frais d'opérations à court terme	Ninepoint Partners LP peut imposer des frais d'opérations à court terme, qui sont payables au fonds par le porteur de parts, allant jusqu'à 1,5 % de la valeur liquidative totale des parts rachetées ou échangées dans les 20 jours de la souscription ou de l'échange. Aux fins des frais d'opérations à court terme, les parts seront considérées comme ayant été rachetées selon la méthode du premier entré, premier sorti. Si Ninepoint Partners LP détecte des opérations excessives visant les parts d'un porteur de parts du fonds dans les 90 jours de leur date de souscription ou d'échange, elle se réserve le droit d'imposer des frais supplémentaires correspondant à 3 % de la valeur liquidative des parts.
Frais associés aux régimes fiscaux enregistrés	Aucuns frais ne sont facturés pour ouvrir, fermer ou administrer un régime fiscal enregistré administré par Ninepoint Partners LP. Toutefois, pour les autres régimes fiscaux enregistrés détenant d'autres placements en plus des titres d'un Fonds Ninepoint, des frais annuels du fiduciaire pourraient s'appliquer et être payables à l'administrateur du régime.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié ou d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Ninepoint Partners LP ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Ninepoint Partners LP
Royal Bank Plaza, Tour Sud
200, rue Bay, bureau 2700, C.P. 27
Toronto (Ontario) M5J 2J1

Téléphone : 416 943-6707
Télécopieur : 416 628-2397
Courriel : invest@ninepoint.com
Site Web : www.ninepoint.com/fr
Sans frais : 1 866 299-9906

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse **www.autorites-valeurs-mobilieres.ca**.